

LES ORDURES MÉNAGÈRES



Papiers et cartons gras et souillés,
papiers spéciaux (calque, carbone,
papier cadeau ou sulfurisé)



Films et sacs plastique,
gobelets, couverts
en plastique



Vaisselle, faïence,
porcelaine (en petite
quantité sinon je les porte
à la déchèterie)



Couches-culottes et articles
d'hygiène souillés



ampoules à filaments
(uniquement)



**« Je jette mes déchets dans
mon bac à ordures ménagères,
bien fermés dans des sacs poubelle »**

Mes déchets alimentaires doivent être déposés dans le composteur, sinon dans le bac vert. Les déchets verts doivent également être placés dans le composteur, ou apportés en déchèterie.





Papiers, journaux, magazines,
cartons, briques alimentaires...



Bouteilles et flacons
en plastique...



Boîtes
et emballages
métalliques...



Emballages
en plastique rigide
(pots, barquettes,
blisters...)



**EN
VRAC DANS LE
BAC JAUNE**

**NE PAS
IMBRIQUER LES
DECHETS**



Le **VERRE** se dépose
dans les colonnes,
à proximité de votre
domicile



+ d'informations :
www.sba63.fr
04 73 647 444
conseilusager@sba63.fr

